



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DROME

Direction départementale des territoires

Service Eau, Forêts, Espaces Naturels / Pôle Espaces Naturels

Affaire suivie par Patrice BERINGER

Tel. 04 81 66 81 67 / fax 04 81 66 82 88

Mail ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr

4 place Laënnec _ BP 1013 – 26015 Valence cedex

Arrêté n° 26-2019-01-14-019

Portant nomination des Lieutenants de louveterie de la Drôme pour la période 2015-2019 (modification)

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les articles L 427-1 et R 427-1 à R 427-3 du code de l'environnement,
VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux Lieutenants de louveterie,
VU l'arrêté préfectoral n° 2014-349-006 du 15 décembre 2014 nommant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 les Lieutenants de louveterie du département de la Drôme et définissant leur circonscription, modifié par l'arrêté n° 2014-358-0002 du 24 décembre 2014, n° 26-2017-06-23-004 du 23 juin 2017, n° 26-2018-07-09-013 du 9 juillet 2018 et n° 26-2018-12-03-010 du 3 décembre 2018,
VU la fin du mandat de Lieutenant de Louveterie de la 5^{ème} circonscription exercé par monsieur JALLIFIER Marcel à la date du 3 janvier 2019, conformément à l'article R 427-2 du code de l'environnement,
VU l'avis favorable de monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme,
VU l'avis favorable de monsieur le représentant de l'Association des Lieutenants de louveterie de France, Président de l'association des Lieutenants de louveterie de la Drôme,
Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires (D.D.T.) de la Drôme,

ARRETE

Article 1 – A compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, les nominations des Lieutenants de Louveterie du département de la Drôme et la délimitation de leurs circonscriptions sont modifiées comme suit par inclusion de la circonscription n° 25 au sein de la circonscription n° 5.

Circonscription n° 1

Monsieur GALLAY André – 65 route des Oullières – 26390 HAUTERIVES		
ARTHEMONAY	GRAND-SERRE (Le)	MUREILS
BATHERNAY	HAUTERIVES	RATIERES
BREN	LAPEYROUSE-MORNAY	SAINT-AVIT
CHALON (Le)	LENS-LESTANG	SAINT-CHRISTOPHE-et-le-LARIS
CHARMES-sur-l'HERBASSE	MANTHES	SAINT-DONAT-sur-l'HERBASSE
CHATEAUNEUF-de-GALAURE	MARGES	SAINT-LAURENT-d'ONAY
CLAVEYSON	MARSAZ	SAINT-MARTIN-d'AOUT
CREPOL	MONTCHENU	SAINT-SORLIN-en-VALLOIRE
EPINOUZE	MORAS-en-VALLOIRE	TERSANNE
FAY-le-CLOS	MOTTE-de-GALAURE (La)	VALHERBASSE (ex-SAINT-BONNET de VALCLERIEUX-MONTRIGAUD et MIRIBEL)

Circonscription n° 2

Monsieur PEYROUX Dominique – 42 lot. La Tulandière – 26140 SAINT-RAMBERT d'ALBON		
ALBON	CROZES-HERMITAGE	ROCHE-de-GLUN (La)
ANDANCETTE	EROME	SAINT-BARTHELEMY-de-VALS
ANNEYRON	GERVANS	SAINT-RAMBERT-d'ALBON
BEAUMONT-MONTEUX	LARNAGE	SAINT-UZE
BEAUSEMBLANT	LAVEYRON	SAINT-VALLIER
CHANOS-CURSON	MERCUROL-VEAUNES	SERVES-sur-RHONE
CHANTEMERLE-les-BLES	PONSAS	TAIN-l'HERMITAGE
CHAVANNES	PONT-de-l'ISERE	

Circonscription n° 3

Monsieur ALLOIX Michel – 165 A route du Col, quartier Le Perthus – 26300 BARBIERES		
BARBIERES	JAILLANS	SAINT-BARDOUX
BAUME-d'HOSTUN (La)	LEONCEL	SAINT-JEAN-en-ROYANS
BEAUREGARD-BARET	MONTMIRAL	SAINT-LAURENT-en-ROYANS
CHATEAUDOUBLE	MOTTE-FANJAS (La)	SAINT-MARTIN-le-COLONNEL
CHATILLON-SAINT-JEAN	MOURS-SAINT-EUSEBE	SAINT-MICHEL-sur-SAVASSE
CLERIEUX	ORIOLE-en-ROYANS	SAINT-NAZAIRE-en-ROYANS
ECHEVIS	PARNANS	SAINT-PAUL-lès-ROMANS
EYMEUX	PEYRINS	SAINT-THOMAS-en-ROYANS
GENISSIEUX	PEYRUS	SAINT-VINCENT-la-COMMANDERIE
GEYSSANS	ROCHECHINARD	SAINTE-EULALIE-en-ROYANS
GRANGES-les-BEAUMONT	ROCHEFORT-SAMSON	TRIRS
HOSTUN	ROMANS-sur-ISERE	

Circonscription n° 4

Monsieur ARNOUX Christian – 20 chemin des Jayettes – 26120 CHATEAUDOUBLE		
ALIXAN	CHARPEY	MONTELIER
ALLEX	CHATEAUNEUF-sur-ISERE	MONTMEYRAN
AMBONIL	CHATUZANGE-le-GOUBET	MONTOISON
BEAUMONT-lès-VALENCE	ETOILE-sur-RHONE	MONTVENDRE
BEAUVALLON	EURRE	PORTES-lès-VALENCE
BESAYES	LIVRON-sur-DROME	SAINT-MARCEL-lès-VALENCE
BOURG-de-PEAGE	MALISSARD	UPIE
BOURG-lès-VALENCE	MARCHES	VALENCE
CHABEUIL	MONTELEGER	

Circonscription n° 5

Monsieur CHARRASSON Xavier – 2190 route des Granges – 26420 VASSIEUX en VERCORS		
CHAPELLE-en-VERCORS (La)	SAINT-JULIEN-en-VERCORS	VASSIEUX-en-VERCORS
SAINT-AGNAN-en-VERCORS	SAINT-MARTIN-en-VERCORS	

Circonscription n° 6

Monsieur METTON Michel - Quartier Vaugelas – 26120 MONTMEYRAN		
AOUSTE-sur-SYE	COMBOVIN	PONT-de-BARRET
AUBENASSON	CREST	REPARA-AURIPLES (La)
BARCELONNE	DIVAJEU	SAINT-SAUVEUR-en-DIOIS
BAUME-CORNILLANE (La)	FRANCILLON-sur-ROUBION	SAOU
BEZAUDUN-sur-BINE	GIGORS-et-LOZERON	SUZE
COBONNE	MORNANS	SOYANS
CHASTEL-ARNAUD	OURCHES	VAUNAVEYS-la-ROCHETTE
CHAUDIÈRE (La)	PIEGROS-la-CLASTRE	

Circonscription n° 7

Monsieur BOSCH André – 200 Chemin des Grangeasses _Barreau – 07130 SAINT-PERAY		
AUTICHAMP	LAUPIE (La)	ROYNAC
CHABRILLAN	LORIOLE-sur-DROME	SAINT-MARCEL-les-SAUZET
CLIOUSCLAT	MARSANNE	SAULCE-sur-RHONE
CONDILLAC	MIRMANDE	SAUZET
COUCOURDE (La)	PUY-SAINT-MARTIN	SAVASSE
GRANE	ROCHE-sur-GRANE (La)	TOURRETTES (Les)

Circonscription n° 8

Monsieur RISSOANS Marc – Place de la Poste – 26120 MONTMEYRAN		
AUREL	MIRABEL-et-BLACONS	SAINT-BENOIT-en-DIOIS
BARSAC	MONTCLAR-sur-GERVANNE	VERCHENY
BEAUFORT-sur-GERVANNE	PONTAIX	VERONNE
ESPENEL	RIMON-et-SAVEL	
EYGLUY-ESCOULIN	SAILLANS	

Circonscription n° 9**Monsieur GACHON Samuel** – La Chapiane –route des Condamines – 26120 MONTMEYRAN

CHAFFAL (Le) OMBLEZE PLAN de BAIX

Circonscription n° 10**Monsieur PERROT Jean Claude** – Lot. Monteverdi – 3 allée Michel Besson – 26200 MONTELMAR

ANCONE CHAROLS MONTBOUCHER-sur-JABRON

BATIE-ROLLAND (La) CLEON-d'ANDRAN MONTELMAR

BONLIEU-sur-ROUBION MANAS SAINT-GERVAIS-sur-ROUBION

Circonscription n° 11**Monsieur REY Christian** – La Salle – 26150 SOLAURE en DIOIS

CHAMALOC PONET-et-SAINT-AUBAN SAINTE-CROIX

CHATILLON-en-DIOIS ROMEYER SOLAURE-en-DIOIS

DIE SAINT-ANDEOL-en-QUINT VACHERES-en-QUINT

LAVAL-d'AIX SAINT-JULIEN-en-QUINT

MARNIGNAC-en-DIOIS SAINT-ROMAN

Circonscription n° 12**Monsieur CHARMET Stéphane** – 465 chemin de Messagendre – 26410 MENGLON

BATIE-des-FONTS (La) ESTABLET PRES (Les)

BEAUMONT DIOIS GLANDAGE SAINT-DIZIER-en-DIOIS

BEAURIERES JONCHERES TRESCHENU-CREYERS

BELLEGARDE en DIOIS LESCHES en DIOIS VAL-MARAVEL

BOULC LUS-la-CROIX-HAUTE VALDROME

CHARENS MISCON

Circonscription n° 13**Monsieur ROUBAUD Serge** 905 B chemin de Piscisne – 26150 DIE

BARNAVE MONTMAUR-en-DIOIS RECOUBEAU-JANSAC

LUC-en-DIOIS MENGLON

MONTLAUR-en-DIOIS POYOLS

Circonscription n° 14**Monsieur BONNARD Georges** – 3170 B route de Montanègre _ 26340 SAINT-NAZAIRE LE DESERT

ARNAYON CORNILLON-sur-l'OULE ROCHEFOURCHAT

AUCELON CRUPIES ROTTIER

BOUVIERES GUMIANE SAINT-NAZAIRE-le-DESERT

BRETTE MOTTE-CHALANCON (La) TONILS (Les)

CHALANCON PENNES-le-SEC VOLVENT

CHARCE (La) POMMEROL

CORNILLAC PRADELLE

Circonscription n° 15**Monsieur MAZEL Pierre** – route de Crest _ La Sauzaie – 26460 BOURDEAUX

BOURDEAUX	FELINES-sur-RIMANDOULE	SALETTES
CHAUDEBONNE	MONTJOUX	SOUSPIERRE
COMPS	ORCINAS	TEYSSIERES
CONDORCET	POET-CELARD (Le)	TRUINAS
DIEULEFIT	POET-LAVAL (Le)	VALOUSE
EYROLES	ROCHEBAUDIN	VESC
EYZAHUT	SAINTE-FERREOL-TRENTE-PAS	VILLEPERDRIX

Circonscription n° 16**Monsieur CHAIX Éric** – 750 chemin de Beauvert – 26290 DONZERE

ALEYRAC	GARDE-ADHEMAR (La)	ROUSSAS
ALLAN	GRANGES-GONTARDES (Les)	SAINTE-PAUL-TROIS-CHATEAUX
CHAMARET	GRIGNAN	SAINTE-RESTITUT
CHANTEMERLE-lès-GRIGNAN	MALATAVERNE	SALLES-sous-BOIS
CHATEAUNEUF-du-RHONE	MONTJOYER	SOLERIEUX
CLANSAYES	MONTSEGUR-sur-LAUZON	TAULIGNAN
COLONZELLE	PIERRELATTE	VALAURIE
DONZERE	PUYGIRON	
ESPELUCHE	REAUVILLE	

Circonscription n° 17**Monsieur BERTRAND Michel** – Lot. Monteverdi _ 5 allée des Genêts d'Or – 26110 NYONS

ARPAVON	MONTREAL-les-SOURCES	ROUSSET-les-VIGNES
AUBRES	NYONS	SAHUNE
BESIGNAN	PEGUE (Le)	SAINTE-MAURICE-sur-EYGUES
CHATEAUNEUF-de-BORDETTE	PIEGON	SAINTE-MAY
CURNIER	PILLES (Les)	SAINTE-PANTALEON-les-VIGNES
MIRABEL-aux-BARONNIES	POET-SIGILLAT (Le)	SAINTE-JALLE
MONTAULIEU	ROCHE-SAINTE-SECRET-BECONNE (La)	VENTEROL
MONTBRISON-sur-LEZ	ROCHEBRUNE	VINSOBRES

Circonscription n° 18**Madame DUC Brigitte** – L'Ecole _ le village _ 26510 LEMPS

CHAUVAC-LAUX-MONTAUX	PELONNE	VERCLAUSE
LEMPS	REMUZAT	
MONTFERRAND LA FAREE	ROUSSIEUX	

Circonscription n° 19

Monsieur BONFILS Jacky – Quartier Cost – 26170 BUIS LES BARONNIES		
AULAN	LACHAU	RIOMS
BALLONS	MEVOUILLON	SAINT-AUBAN-sur-OUVEZE
BARRET-de-LIOURE	MONTAUBAN-sur-OUVEZE	SEDERON
EYGALAYES	MONTBRUN-les-BAINS	VERS-sur-MEOUGE
FERRASSIERES	MONTFROC	VILLEBOIS-les-PINS
IZON-la-BRUISSE	MONTGUERS	VILLEFRANCHE-le-CHÂTEAU
LABOREL	REILHANETTE	

Circonscription n° 20

Monsieur GIGONDAN Éric – Quartier les Marcell – 26770 ROUSSET les VIGNES		
BEAUVOISIN	MOLLANS-sur-OUVEZE	PROPIAC
BENVAY-OLLON	PENNE-sur-l'OUVEZE (La)	ROCHE-sur-le-BUIS (La)
BUIS-les-BARONNIES	PIERRELONGUE	ROCHETTE-du-BUIS (La)
EYGALIERS	PLAISANS	SAINTE-EUPHEMIE-sur-OUVEZE
MERINDOL-les-OLIVIERS	POET-en-PERCIP (Le)	VERCOIRAN

Circonscription n° 21

Monsieur PREVOST Didier – 325 Chemin des Moutons – 26290 DONZERE		
BAUME-de-TRANSIT (La)	ROCHEGUDE	TULETTE
BOUCHET	SUZE-la-ROUSSE	

Circonscription n° 22

Monsieur BOUVET Sébastien – 560 village forestier – 26390 BOUVANTE		
BOUVANTE		

Circonscription n° 23

Monsieur ROMANN Eric – 14 rue de La Farigoule – 26290 DONZERE		
BEGUDE de MAZENC (La)	ROCHEFORT en VALDAINE	
PORTES en VALDAINE	TOUCHE (La)	

Circonscription n° 24

Monsieur MORIN Jérôme – 440 chemin des Serres – 26510 PELONNE		
BELLECOMBE-TARENDOL	SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT	

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement, afin de remplacer le titulaire de chaque circonscription dans l'exercice de ses fonctions, sont désignés comme suppléants l'ensemble des Lieutenants de louveterie titulaires des autres circonscriptions de la Drôme, sauf désignation particulière indiquée, sur proposition du Directeur Départemental des Territoires, dans la décision ordonnant une mission.

En dehors de leur circonscription, les suppléants n'ont pas le pouvoir de constater les infractions en matière de chasse.

Article 3 – L'arrêté n° 26-2018-12-03-010 du 3 décembre 2018 est abrogé à compter de la publication de la présente décision.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP 1135 _ 38022 GRENOBLE cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture, les Sous-Préfets et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Une copie sera adressée au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, au Président de l'association nationale des Lieutenants de louveterie, au chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, aux brigades de gendarmerie et aux Maires des communes de la Drôme.

Fait à Valence, le 14 janvier 2019

Le Préfet,

signé

Éric SPITZ